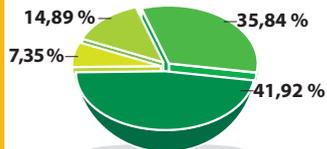


Allocations 2014

Valeur du point de retraite selon le régime	Médecin	Conjoint collaborateur	Conjoint survivant	Nombre de points maximum 2014	Taux de réversion
Base	0,5620 €	0,5620 €	0,3035 €	450 + 100	54 %
Complémentaire ASV	78 € 13 €	78 € -	46,80 € 6,50 €	10 27 + 9	60 % 50 %

Répartition des retraités en cumul selon la tranche d'allocation versée (base 1^{er} trimestre 2014)

Tranches d'allocations

- + de 40 000 €
- de 30 à 40 000 €
- de 20 à 30 000 €
- - de 20 000 €

Avant prélèvements sociaux :
CSG, CRDS
et CASA

Retraite moyenne versée aux 8 702 médecins cumulant retraite et activité libérale : 36 337 € par an.

Prestations 2014

> **Indemnités journalières**
en cas d'invalidité temporaire à compter du 91^e jour d'incapacité totale de travail.

Taux normal

Classe A	Classe B	Classe C
63,73 €	95,60 €	127,46 €

Taux réduit

Classe A	Classe B	Classe C
32,53 €	48,80 €	65,06 €

> **Rente annuelle** (prestations maximum) en cas d'invalidité totale et définitive

Médecin

Classe A	Classe B	Classe C
14 044,80 €	17 556 €	23 408 €

Majoration pour conjoint

Classe A	Classe B	Classe C
4 915,68 €	6 144,60 €	8 192,80 €

Par enfant à charge

Classe A	Classe B	Classe C
6 520,80 €	6 520,80 €	6 520,80 €

> **Assurance décès**
(moyenne annuelle)

Indemnité décès

de 40 000 € versée en cas de décès d'un médecin cotisant non retraité, à jour de ses cotisations ou titulaire de la pension d'invalidité et âgé de moins de 75 ans.

Rente annuelle

- au conjoint jusqu'à 60 ans : de 6 237 € à 12 474 €, majorée de 10 % si 3 enfants avec le médecin,

- à l'enfant orphelin de père ou de mère : 7 345,80 €,

- à l'enfant orphelin de père et de mère : 9 147,60 € (jusqu'à 21 ou 25 ans s'il poursuit des études).

Flux FINANCIERS ET RÉSERVES, régimes obligatoires

CAPIMED, régime facultatif loi «Madelin»

Flux CARMF en 2013

en millions d'euros régime de base compris

Cotisations	2 103 M€ (+ 10,0 %)
Prestations	1 920 M€ (+ 6,5 %)

Réserves au 1^{er} janvier 2014

en millions d'euros*

Complémentaire	4 888 M€	5 537 M€
ASV	260 M€	
Invalidité-décès	389 M€	

* Les réserves du régime de base sont désormais gérées par la CNAVPL.

Fonds d'action sociale

en millions d'euros

Aides accordées en 2013 à **1 467 allocataires/prestataires** (dont 1 387 dossiers traités pour le secours forfaitaire) et à **82 cotisants** : 1,8 M€

Commissions de recours amiable 2013, montant des remises = 2,8 M€

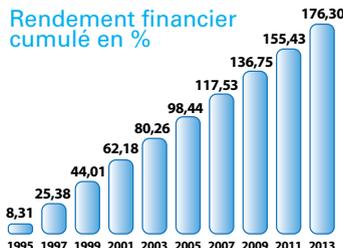
Chiffres CAPIMED

Rendement net 2013 : 4 %

Coût d'acquisition du point en 2014 : 24,95 €

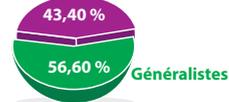
Valeur du point en 2014 : 2,4098 €

Rendement financier cumulé en %



Répartition des cotisants CAPIMED

Spécialistes



10 classes de cotisations

Exemple classe 1
Option A : 1 226 €
Option B : 2 452 €
Exemple classe 4
Option A : 4 904 €
Option B : 9 808 €

Chiffres clés
2014

CARMF
Caisse Autonome de Retraite
des Médecins de France

Effectifs CARMF

125 278 > Cotisants
1 921 > Conjoints collaborateurs
51 758 > Retraités
1 260 > Conjoints collaborateurs retraités
19 018 > Conjoints survivants retraités
4 719 > Bénéficiaires du régime
Invalidité-décès
2 367 > Adhérents CAPIMED

Chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2014
sauf mention contraire

Connectez-vous à

e CARMF
L'espace retraite des médecins libéraux

et découvrez
le site internet dédié
à votre retraite.

Rendez-vous
sur : www.carmf.fr
pour créer
votre espace personnel
et recevoir la newsletter.

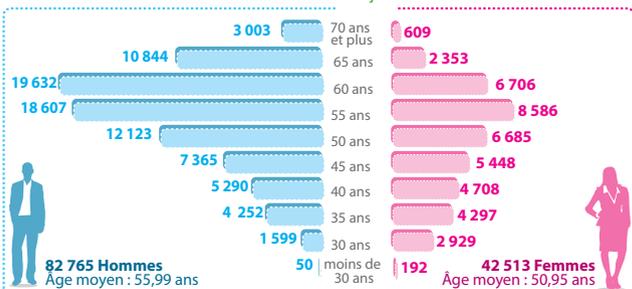
CARMF

46 rue Saint-Ferdinand
75841 Paris Cedex 17
Tél : 01 40 68 32 00
Fax : 01 40 68 33 73



Pyramide des âges des cotisants

125 278 médecins au 1^{er} janvier 2014



Exemples de cotisations 2014 en fonction des revenus 2012

Revenus	20 000 €	60 000 €	80 000 €	187 740 €
Total secteur 1	6 122 €	11 909 €	14 263 €	21 766 €
Total secteur 2	9 322 €	15 509 €	18 063 €	26 643 €

Dispenses 2014

Régime complémentaire	Taux de dispense
revenus imposables 2013 du médecin jusqu'à 4 800 €	100 %
de 4 801 € à 11 800 €	75 %
de 11 801 € à 18 700 €	50 %
de 18 701 € à 26 800 €	25 %
plus de 26 800 €	0 %

Régime ASV	Taux de dispense
revenus non-salariés nets 2013 inférieurs à 11 500 €	100 %

BNC Moyen - Secteurs 1 et 2

Années	2011	2012	Évol. 2012/11
Ensemble des médecins	86 136 €	84 072 €	- 2,4 %
Généralistes	72 882 €	71 053 €	- 2,5 %
Spécialistes	102 973 €	100 549 €	- 2,4 %

Nombre de médecins en société d'exercice libéral (SEL) : 9 324 dont 84,45 % de spécialistes

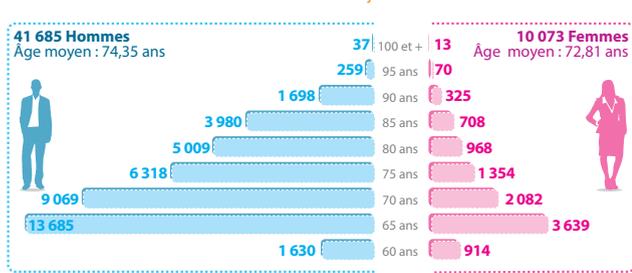
Répartition des 1 921 conjoints collaborateurs en fonction du choix d'assiette de cotisations

Régime de base	Effectifs
- forfait	64 %
- 25 % du revenu du médecin sans partage d'assiette	13 %
- 50 % du revenu du médecin sans partage d'assiette	14 %
- 25 % du revenu du médecin avec partage d'assiette	6 %
- 50 % du revenu du médecin avec partage d'assiette	3 %

Régime	Régime
complémentaire	invalidité-décès
- quart de la cotisation du médecin	83 %
- moitié de la cotisation du médecin	17 %

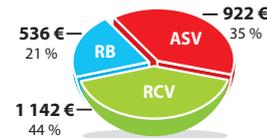
Pyramide des âges des retraités

51 758 médecins au 1^{er} janvier 2014



Retraite moyenne versée au médecin

(base 1^{er} trimestre 2014)



Total des 3 régimes ⁽¹⁾
 2 600 € par mois
 31 200 € par an

Pension moyenne versée au conjoint survivant

(base 1^{er} trimestre 2014)



Total des 3 régimes ⁽¹⁾
 1 158 € par mois
 13 896 € par an

Régimes	Cotisations moyennes annuelles 2014 ⁽²⁾	Retraites moyennes annuelles 2014 ⁽¹⁾
Base	Secteur 1 : 4 180 € (30 %)	4 180 € (23 %)
Complémentaire	Secteur 2 : 7 905 € (56 %)	7 905 € (44 %)
ASV	1 906 € (14 %)	5 931 € (33 %)
TOTAL	13 991 €	18 016 €

⁽¹⁾ Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS et CASA

⁽²⁾ Montants émis lors de l'appel de cotisation de janvier 2014

* (PSS) Plafond de Sécurité sociale 2014 : 37 548 €